

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le jeudi 25 juin 2020 et à laquelle sont présents par vidéoconférence.

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence :  
Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2020-06-140  
6993

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 36 et vérifie le quorum.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2020-06-141  
6994

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2020-06-142  
6994

**CAMP DE JOUR 2020 SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

- CONSIDÉRANT** l'annonce du gouvernement du Québec relativement à l'ouverture des camps de jour dans toutes les régions à compter du 22 juin 2020;
- CONSIDÉRANT** l'annonce de la Santé publique diminuant la mesure de distanciation sociale entre les enfants de moins de 16 ans, le conseil municipal a réévalué la faisabilité de tenir son camp de jour 2020 dans le contexte de la COVID-19;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal ainsi que l'administration ont tenu compte des ressources humaines, matérielles, techniques et financières disponibles afin de prendre une décision éclairée dans l'intérêt de tous;
- CONSIDÉRANT QUE** le service des loisirs et de la culture a analysé les différentes exigences et consignes détaillées dans le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19, préparé par l'Association des camps du Québec en étroite collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal et le Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec;
- CONSIDÉRANT QU'** avec la main-d'œuvre disponible et les locaux de la commission scolaire rendus disponibles, le nombre de places offertes serait égal à l'année dernière et répondrait ainsi à la demande;
- CONSIDÉRANT QUE** la responsabilité au niveau du maintien de la santé, de la sécurité et du respect des mesures sanitaires (avec la réduction de la distanciation sociale entre les enfants) serait moins grande pour la coordonnatrice et les animateurs du camp de jour;
- CONSIDÉRANT** les mesures sanitaires sont moins élevées et exigeantes;
- CONSIDÉRANT** l'amélioration d'offrir des activités intéressantes et diversifiées, en respectant l'application des mesures de distanciation sociale, l'interdiction de contact et de prêt de matériel entre les enfants;
- CONSIDÉRANT** les coûts supplémentaires qui seront engendrés en lien avec la COVID-19 et qui seront probablement remboursés par un programme du gouvernement;

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**CONSIDÉRANT QUE**

la préparation pour la tenue d'un camp de jour en contexte de COVID-19 comporte des défis qui peuvent être relevés par l'administration municipale et le service des loisirs.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'après réévaluation de la situation et à la lumière de son analyse et à la suite des annonces de la Santé publique, la Municipalité peut maintenant répondre à toutes les conditions nécessaires afin d'offrir un camp de jour adapté et conforme aux orientations et recommandations des autorités gouvernementales en matière de santé publique dans le contexte de la COVID-19. Il y aura donc un de camp de jour sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour l'été 2020.

2020-06-143  
6995

**ENGAGEMENTS – ANIMATEURS AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager les étudiants suivants :

- Stéphanie Lepage, coordonnatrice pour le camp de jour à 35 heures/semaine, pour une durée de 9 semaines, au taux horaire de 14,00\$.
- Sabrina Roberge, Sabrina Chamberland, Capucine Rolland et Félix Marmen, animateurs pour le camp de jour à 40 heures/semaine, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 13,10\$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

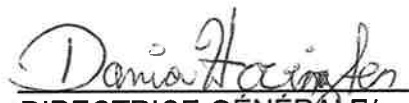
Considérant que la séance se déroule à huis clos, il n'y a pas de questions des citoyens.

2020-06-144  
6995

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 18 h 47.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE